



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DE TAXES EXERCICE FINANCIER 2024

AVIS PUBLIC est donné à tous les contribuables, par la soussignée :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec* (C-27.1), le rôle général de perception des taxes municipales pour l'exercice financier 2024 est complété et déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, situé au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur.

QU'il sera procédé à l'expédition des comptes de taxes dans les délais impartis conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (C-27.1) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (F-2.1).

QUE ce rôle général comprend les taxes imposées et à prélever pour l'année 2024, soit la taxe sur les immeubles fonciers imposables, la taxe sur les immeubles non résidentiels, agricoles, forestiers et terrains vagues desservis, la taxe pour l'enlèvement des matières résiduelles, les tarifs pour l'eau et les eaux usées (secteurs concernés), les tarifs pour le fonds d'immobilisation du service de sécurité incendie (général) et le service de la dette (secteurs concernés).

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau municipal situé à l'adresse mentionnée ci-haut, durant les heures d'ouverture régulières.

QUE les taxes peuvent être acquittées en un seul paiement ou en quatre (4) versements égaux; le premier versement doit être acquitté en totalité le ou avant le 7 mars 2024; le deuxième versement doit être acquitté en totalité le ou avant le 2 mai 2024; le troisième versement doit être acquitté en totalité le ou avant le 4 juillet 2024; le quatrième versement doit être acquitté en totalité le ou avant le 5 septembre 2024.

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 29^e jour du mois de janvier 2024.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, en ce jour.
--



Isabelle Arcoite

Directrice générale et greffière-trésorière